

300 \$ + auto-contribution à 1 000\$

PL n° 26 – Régime de financement politique municipal transitoire

Impacts des mesures proposées

Méthodologie

L'évaluation des impacts repose sur les données des élections de 2009 et sur l'hypothèse que le comportement des candidats et des contributeurs ne changerait pas. En résumé, la modélisation des impacts applique, telles quelles, les mesures proposées dans le PL n°26 sur les données de 2009. Par exemple, le modèle a ramené à 300 \$ toutes les contributions de plus de 300 \$, **sauf celle des candidats**. Les contributions de 300 \$ et moins n'ont pas été changées. Pour le plafond de dépenses électorales, seuls les montants dépensant 70 % du plafond d'un candidat, le cas échéant, ont été retranchés.

Ce choix méthodologique a été adopté d'un commun accord avec le Directeur général des élections. Il constitue un choix acceptable, mais qui ne considère pas les changements comportementaux des différents acteurs dans les trois dernières années. Les chiffres doivent être considérés comme des balises guidant l'analyse, mais ils n'ont aucune valeur prédictive. Par exemple, les enquêtes et révélations rendues publiques dans les derniers mois pourraient avoir un impact sur la quantité et la hauteur des contributions et ainsi entraîner une baisse des revenus des candidats et partis politiques. À l'opposé, les nouvelles dispositions pourraient inciter les candidats et partis à changer leurs pratiques et à solliciter plus de petites contributions, compensant ainsi la diminution du plafond des contributions proposée dans le PL n° 26.

Impacts des mesures proposées sur les revenus des candidats

En 2009, les candidats et partis politiques avaient reçu 8,3 M\$ en contributions d'électeurs. En ajoutant à cela le remboursement des dépenses électorales, les revenus totaux des candidats indépendants et de partis politiques ont atteint 13,8 M\$.

Selon nos hypothèses, une limite des contributions à 300 \$ pour les électeurs et à 1 000 \$ d'auto-contribution pour les candidats diminuerait de 23 % les revenus de contributions par rapport à 2009, pour atteindre 6,4 M\$. L'augmentation du plafond de dépenses électorales à 60 % augmenterait toutefois les revenus de 0,7 M\$, pour atteindre 6,2 M\$. **Au total, les candidats et partis politiques disposeraient de 12,6 M\$.**

En appliquant une baisse du plafond de dépenses électorales de 30 %, les dépenses de tous les candidats et partis seraient de 11,5 M\$. **Il y aurait donc des surplus de 1,1 M\$, soit 100 000\$ de plus qu'en 2009.** Comme en 2009, ces surplus servent généralement à payer les dépenses non-électorales de l'année.

Impacts des mesures proposées sur les revenus des candidats (en millions de dollars)

	PL n°26	2009
Contributions (PL n°26 : plafond à 300 \$ + 1 000\$)	6,4	8,3
Remboursement de dépenses électorales (PL n°26 : 60%) ¹	6,2	5,5
Total des revenus en année électorale	12,6	13,8
Dépenses électorales (PL n°26 : diminution de 30%)	11,5	12,8
Manque à gagner ou surplus	+ 1,1	+ 1

Commission de l'aménagement du territoire
 Déposé le : 2013-04-24
 N° de dépôt : CAF-040
 Secrétaire : *[Signature]*

Impacts des mesures proposées sur les dépenses des municipalités

Selon nos hypothèses, les mesures proposées auraient un impact limité sur les finances des municipalités de 5 000 habitants et plus, soit une hausse des coûts de 0,1 M\$. En 2009 le remboursement des dépenses électorales avait coûté 5,5 M\$ aux municipalités.

Impacts des mesures proposées sur les dépenses des municipalités (en millions de dollars)

	PL n° 26
Augmentation du remboursement de dépenses électorales ¹	+ 0,7
Économies engendrées par la baisse du plafond de dépenses	- 0,6
Impact net	+ 0,1

¹ IMPORTANT : Des informations fournies par le DGE dans les dernières semaines ont démontré la nécessité de revoir à la baisse les revenus engendrés par l'augmentation du remboursement de dépenses électorales. Dans les deux mémoires au Conseil des ministres, ce montant était estimé à 1,1 M\$.